

# Règlement particulier

## Championnat Moto Cross de Normandie 2014

[www.ctd-eure.e-monsite.com](http://www.ctd-eure.e-monsite.com)

Mise à jour le 13 décembre 2013 - V2

### SOMMAIRE

<b>Introduction : l'Ufolep</b> .....	<b>Page 2</b>
<b>1- Dispositions générales</b> .....	<b>Page 3</b>
1.1 Les types d'épreuves	
1.2 Consignes de sécurité	
1.3 Participation	
1.4 Engagement	
1.5 Equivalences 2 temps / 4 temps	
1.6 Les classes d'âges par cylindrée	
1.7 Contrôles administratifs	
1.8 Contrôles techniques	
1.9 Discipline et sanctions	
1.10 Le briefing	
1.11 Dossier de clôture	
1.12 Réclamations	
1.13 Drapeaux	
1.14 Communication	
<b>2. Dispositions particulières</b> .....	<b>Page 8</b>
2.1 Définition	
2.2 Engagements	
2.3 Les épreuves et les catégories	
2.4 Déroulement d'une épreuve de Championnat	
2.5 Attribution des points	
2.6 Engagements des associations UFOLEP	
2.7 Conditions pour les associations pour l'inscription d'une épreuve	
2.8 Remise des trophées	
5.10 Sanctions	
<b>3. Date et signature du pilote</b> .....	<b>Page 13</b>
<b>4. Quelques coordonnées utiles</b> .....	<b>Page 12</b>
<b>Annexe : Feuille d'engagement au championnat</b> .....	<b>Page 14</b>

## L'UFOLEP

### – DES VALEURS FONDATRICES

Ce qui caractérise l'UFOLEP au sein de la Ligue de l'enseignement, ce sont d'abord et avant tout les valeurs fondatrices de leur action qui définissent notre slogan « Une Autre Idée du Sport » :

- la laïcité, garante d'un égal accès de chacun à la connaissance et à la vie publique, et de la conquête quotidienne et permanente du mieux vivre ensemble ;
- la citoyenneté, qui développe le sens critique de l'individu par un engagement responsable comme acteur ou auteur de projet associatif ;
- la solidarité, qui favorise la reconnaissance de l'autre, la justice sociale et l'égalité de tous.

### – UNE FEDERATION AFFINITAIRE

Notre ambition est de faire vivre la notion « affinitaire ». Une idée commune du sport, de tous les sports constitue « l'affinité » qui nous rassemble. Notre vision du sport est une vision de l'homme, un style de vie où tout se tient, le bonheur, la dignité, l'épanouissement de chacun, le travail et les loisirs, l'éducation de l'enfant ainsi que du jeune, et les engagements individuels et collectifs. S'affirmer comme acteur de la société, faire du sport un moyen d'expression et d'apprentissage de la citoyenneté.

### – UNE FEDERATION MULTISPORT, AFFILIATION ET LICENCE

Une licence ! En effet pour faire du sport, comme dans toute fédération, vous devez être adhérent de cette fédération par l'intermédiaire d'une association. Mais, à l'UFOLEP fédération multisports, **votre licence permet la pratique de toutes les activités** que vous souhaitez.

Le comité directeur UFOLEP élu par les associations, régit la politique sportive du département en accord avec les objectifs mentionnés ci-dessus. Tout licencié est éligible, pas seulement les présidents associations. Le comité directeur « régleme » toutes ses activités. Il est secondé par les **Commissions Techniques** qui définissent l'aspect technique de chaque activité, en lien avec l'échelon national UFOLEP. A l'UFOLEP, l'adhérent pratique comme dans une autre fédération. Cependant, le comité directeur et les commissions techniques veillent à proposer une pratique différente qui doit reposer avant tout sur les valeurs exposées ci-dessous :

- **le respect des règles du jeu et de l'adversaire**, principes fondateurs de l'esprit sportif ;
- **des sports accessibles à tous les publics** sans distinction d'âge, de sexe ou de milieu social ;
- **une pratique sportive diversifiée** de qualité depuis la découverte jusqu'aux rencontres nationales ;
- **le plaisir de la rencontre** et non la victoire à tout prix, le jeu prime sur l'enjeu ;
- **le partage d'un réel lieu de vie sociale** ;
- **la participation à la construction de la politique éducative et sportive** de son village, de son quartier, de son département ;
- **l'apprentissage des règles de la démocratie** (élection d'un bureau, assemblée générale, projet associatif).

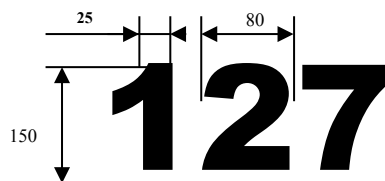
## 1- Dispositions générales

### 1.1 Les types d'épreuves inscrites au championnat :

Le Championnat Normand se disputera pour la Moto Cross uniquement.

### 1.2 Consignes de sécurité :

- L'essence doit être stockée dans des bidons d'acier ou « en plastique homologué carburant » et chaque véhicule doit posséder un extincteur,
- Interdiction de fumer dans les stands ou les parcs coureurs,
- Tapis environnemental obligatoire,
- Les barbecues seront regroupés dans un endroit spécifique délimité et sécurisé,
- Circulation sur le site exclusivement à pied (sont interdits vélo, mini-moto, scooter et quad),
- Arrêt des groupes électrogènes et des nuisances sonores nocturnes à 22h30, **redémarrage possible à partir de 7h00.**
- Les pilotes sont responsables des faits et gestes de leurs accompagnateurs,
- Tous les chiens doivent être tenus en laisse,
- Un numéro d'urgence sera mis à disposition sur le terrain pendant la nuit, **et sera indiqué dans le retour des engagements.**
- Les pilotes ne doivent pas se présenter sous l'emprise de l'alcool ni de stupéfiants. **Un alcotest pourra être effectué avant le départ d'une course. Tout pilote qui sera contrôlé positif sera exclu de la course.**
- Sécurité des pilotes et contrôle technique :
  - **Bandelettes et bracelets....**
  - Les pilotes et les équipages doivent se présenter au contrôle technique munis de leur moto et de leur casque qui doit être un modèle homologué, en bon état et propre (absence de fissure ou de fibres apparentes, garnissage intérieur et système de fixation non détériorés).
  - Equipement de sécurité : bottes, gants, pare pierre, lunettes, protection dorsale conseillée.
  - Bon retour de la poignée des gaz moteur en marche, coupe-circuit en état de marche.
  - Le **niveau sonore de la moto est limité à 96 dB** en circuit fermé et à **92 dB pour l'enduro.** (mesuré à la vitesse moyenne du piston de 11m/s).
  - Toute moto ayant perdue une partie de son pot d'échappement doit regagner les stands.
  - La moto ne doit pas comporter de parties saillantes susceptibles de blesser par coupure, perforation ou poinçonnement (leviers boulés, tige et vis diverses munie d'une protection).
  - La barre de guidon (ou les pontés, en l'absence de barres) doit être munie d'une mousse de protection, poignées en caoutchouc collées ou ligaturées avec du fil de fer.
  - Le pignon de sortie de boîte et la chaîne doivent être protégés.
  - La béquille doit être démontée sauf pour les épreuves d'Enduro.
  - Toute moto dont le numéro de série est rayé ou illisible sera refusée (Voir fichier des motos volées).
  - La moto doit être munie de trois plaques sur lesquelles seront collés les numéros de dimensions et formes réglementaires. Un dossard du même numéro est le bienvenu. Les dimensions réglementaires sont les suivantes (en mm) :



**ATTENTION : A tout instant le pilote doit être identifiable par son numéro (plaques, dossard recommandé, éventuellement n° sur le casque en matière non blessante).**

### 1.3 Participation

Pour toutes les catégories, les courses sont ouvertes à tout licencié UFOLEP ayant son club d'appartenance dans les départements concernés.

Toute licence peut être contrôlée lors d'une épreuve. Elle doit comporter photo et signature.

Tout licencié doit aussi posséder un passeport moto et doit être en mesure de le présenter lors des entraînements et des compétitions.

Tous les nouveaux licenciés doivent posséder le CASM.

### 1.4 Engagements

**Pour toutes les catégories inscrites sur le calendrier**, chaque pilote devra obligatoirement :

- Compléter une feuille d'engagement
- Joindre le chèque à l'ordre du club organisateur (Montant différent suivant le type d'épreuve : **17€ pour les MotoCross** et 6€ pour les écoles de conduite.)
- Joindre une enveloppe timbrée et libellée pour le retour de la confirmation.

Sauf accord de l'organisateur l'engagement à une épreuve ne peut être cédé à un autre pilote.

L'engagement donne droit à l'entrée gratuite pour le pilote et deux accompagnateurs dont il est responsable et l'accès **à un seul véhicule dans le parc coureur.**

Une fois les essais commencés, aucun remboursement des inscriptions n'est exigible.

### 1.5 Equivalence 2 temps / 4 temps

Catégories	2 Temps	4 Temps
125 cc	100 à 125 cc	175 à 250 cc
250 cc	126 à 250 cc	251 à 450 cc
500 cc	251 à 500 cc	475 à 650 cc

### 1.6 Les classes d'âge par cylindrée

Cylindrée 2T ou 4T	Âge
85 cc	12 à 16 ans
125 cc	14 ans minimum
250 cc	16 ans minimum
+ 250 cc	18 ans minimum

#### Rappels :

- Pour rouler sur une 250cc 4T, même en championnat 125cc, il faut avoir 16 ans.
- 18 ans est l'âge minimum pour toutes les catégories 500 cc.

### 1.7 Contrôles techniques : **obligatoire**

Les pilotes doivent s'y présenter munis de :

- Leur moto
- Leur équipement : casques, bottes, gants, lunettes.
- N° identification nationale obligatoire
- Leur passeport moto.

*Les motos admises aux contrôles techniques doivent être identifiables. (Marque de peinture, plom-bage, autocollant, etc. ...)*

*A l'issu de ce contrôle, le pilote sera autorisé à se rendre au contrôle administratif.*

### 1.8 Contrôles administratifs : **obligatoire**

Les pilotes doivent s'y présenter munis de :

- Le passeport moto rempli lors du contrôle technique,
- La confirmation d'engagement
- Le permis de conduire (photocopie non acceptée) ou le CASM
- La licence UFOLEP R6 moto de l'année en cours

*A l'issu du contrôle administratif, le pilote sera autorisé à se rendre aux séances d'entraînement.*

### 1.9 Discipline et sanctions

Toute conduite contraire à l'amateurisme, tout geste agressif envers un autre coureur, un officiel ou un spectateur peut être sanctionné :

- par le **Jury**
- lors d'une **commission de discipline d'une Commission Technique Départementale Ufolep**
- lors d'une **commission de disciplinaire d'un comité départemental Ufolep**

Suivant la gravité de la faute, il peut être infligé : un avertissement, départ en fond de grille, un STOP&GO en cas de non respect d'un drapeau jaune ou blanc (pendant la manche en cours ou la manche suivante suite à un rapport d'un commissaire), une exclusion d'une ou plusieurs manches, suspension de licence.

Afin d'éviter les incidents, quelques notions fondamentales sont rappelées :

#### 1.9.1 Le code du sportif :

**Tout sportif, qu'il soit débutant ou pratiquant confirmé, s'engage à :**

- Se conformer aux règles de l'activité
- Respecter les décisions des officiels
- Respecter les autres participants
- Refuser toute forme de violence et de tricherie
- Etre maître de soi en toutes circonstances
- Etre loyale dans le sport et dans la vie
- Etre exemplaire, généreux et tolérant

#### 1.9.2 Les fautes et les sanctions (Extrait du règlement disciplinaire UFOLEP)

**Sanctions prises par le Jury lors d'une course**

Fautes	Sanctions
a) faute volontaire technique	Avertissement, blâme, disqualification d'une manche, disqualification de la course.
b) non respect du règlement, des officiels ou d'un concurrent	

### Sanctions prises lors d'une Commission de Discipline d'une CTD Ufolep

Fautes	Sanctions
<b>Groupe 1</b>	
a) faute volontaire technique	Avertissement, blâme, disqualification d'une manche.
b) non respect du règlement, des officiels ou d'un concurrent	
c) Pilote refusant de quitter la piste malgré le signal donné par le directeur de course	
a) Organiser ou participer à une compétition ufolep sans autorisation	Allant de 1 à 3 mois de suspension, en plus, des amendes prévues chaque saison dans les règlements, et/ou de travaux d'intérêt fédéral.
b) Attitude antisportive renouvelée après avertissement	
c) Agression verbale, injures	
d) Gestes déplacés ou équivoques	
e) Récidive d'une faute technique ayant été sanctionnée par la commission technique « intéressée »	

### Sanctions prises lors d'une Commission Disciplinaire d'un Comité Départemental Ufolep

Fautes	Sanctions
<b>Groupe 2</b>	
a) Fraudes du licencié (âge, identité, homologation, ...)	Allant de plus de 3 mois à 2 ans de suspension, en plus, des amendes prévues chaque saison dans les règlements
b) Geste volontairement dangereux sur juge arbitre, commissaire, participant...	
c) Récidive d'une faute relevant du groupe 1	
<b>Groupe 3</b>	
a) Fraude du dirigeant (licence, homologation, etc.)	Allant de plus de 2 ans à 5 ans de suspension sans préjuger des amendes, des poursuites et peines encourues à la suite d'un dépôt de plaintes.
b) Coup à participant, spectateur, organisateur, etc.)	
c) Récidive d'une faute relevant du groupe 2	
<b>Groupe 4</b>	
a) Coup et blessure volontaires sur joueur, juge, arbitre, commissaire, ...	Allant de plus de 5 ans de suspension à la radiation à vie sans préjuger des poursuites et peines encourues
b) Vol	
c) Organisation de paris ou jeux d'argent	

### 1.12 Réclamations

La victime d'un geste anti-sportif peut recourir à la commission disciplinaire UFOLEP selon la procédure suivante :

- 1- Déposer une réclamation écrite au Directeur de course en lui citant autant que possible les témoins dans la demi-heure qui suit la fin de la manche.
- 2- Confirmer cette réclamation par écrit dans les 48 heures au Délégué Départemental UFOLEP et au Directeur de course en joignant un chèque de 80 € qui sera restitué si la réclamation s'avère justifiée. La commission statuera après information.

Appel : la demande d'appel sera adressée au Comité Départemental UFOLEP accompagnée d'un chèque de 23 €.

### 1.13 Drapeaux

Pendant la course différentes indications peuvent être données au moyen de drapeaux.

**Les pilotes doivent instantanément tenir compte des drapeaux (sous peine de sanctions).**

COULEUR DU DRAPEAU	SIGNIFICATION
National	Départ
Rouge	Arrêt obligatoire pour les pilotes
Noir	Arrêt obligatoire pour le pilote en question
Damiers noirs et blancs	Fin de la course
Blanc avec ou sans croix rouge	Service de secours sur le circuit
Jaune fixe	Danger, ralentir, défense de dépasser
Jaune agité	Danger immédiat, ralentir, se préparer à s'arrêter défense de dépasser
Vert	Voie libre
Rouge avec bandes jaunes verticales	Changement d'adhérence
Bleu	Laissez le passage au pilote qui va vous dépasser

## 2. Dispositions particulières

### 2.1 Définition

Les courses de Motocross en Championnat se disputeront pour les catégories Trophées 85, Trophée 125, Trophée 250/500, Prestige, Espoir 125.

Dans le but d'avoir un championnat plus riche en épreuves et vu le nombre de pilotes, chaque club pourra organiser un **championnat partiel en ne choisissant que quelques catégories pour son organisation** (Voir chapitre 2.4.) **Conditions ??**

### 2.2 Engagements

Pour toutes les catégories et pour toutes les épreuves du championnat inscrites sur le calendrier, chaque pilote devra obligatoirement :

- S'engager durant la période **du 26 décembre 2013 au 05 février 2014 inclus** (Pénalité de 20 € pour les retardataires)
- **Compléter et signer la feuille d'engagement du Championnat (ANNEXE B)**
- Joindre l'ensemble des demandes d'engagements
- **Joindre tous les chèques (17€ pour les motos et 6€ pour EDC)** à l'ordre de chaque club
- Joindre le nombre d'enveloppes timbrées nécessaire pour le retour de la confirmation.

Tous ces documents sont à renvoyer :

Catégorie	Personnes référentes
85 cc	Véronique LEMAITRE Le pré de la Rivière 14130 BONNEVILLE LA LOUVET 02.31.65.46.05 - <a href="mailto:preriviere@aol.com">preriviere@aol.com</a>
125 cc 2T	Véronique LEMAITRE Le pré de la Rivière 14130 BONNEVILLE LA LOUVET 02.31.65.46.05 - <a href="mailto:preriviere@aol.com">preriviere@aol.com</a>
250 cc 4T	Dalina BEZZOLATO La Glardière 14290 Courtonne les 2 Eglises 02.31.32.26.14 <a href="mailto:dalina.bezzolato@sfr.fr">dalina.bezzolato@sfr.fr</a>
250cc et 500cc	Dalina BEZZOLATO La Glardière 14290 Courtonne les 2 Eglises 02.31.32.26.14 <a href="mailto:dalina.bezzolato@sfr.fr">dalina.bezzolato@sfr.fr</a>
Espoirs	Dalina BEZZOLATO La Glardière 14290 Courtonne les 2 Eglises 02.31.32.26.14 <a href="mailto:dalina.bezzolato@sfr.fr">dalina.bezzolato@sfr.fr</a>
Prestige	Véronique LEMAITRE Le pré de la Rivière 14130 BONNEVILLE LA LOUVET 02.31.65.46.05 - <a href="mailto:preriviere@aol.com">preriviere@aol.com</a>

- **Motifs d'absence** retenus pour un pilote engagé en championnat : maladie ou blessure, événement familial, raison professionnelle, casse, vol ou accident mécanique. Tous ces motifs d'absences doivent être justifiés dans les 3 jours suivant la manifestation auprès du club organisateur et du responsable des classements par : un certificat médical ou d'hospitalisation, une attestation de cérémonie, un certificat de l'employeur, une déclaration de gendarmerie, une attestation du directeur de course. **Un pilote qui ne justifiera pas son absence sera exclu de classement.**

- **Numérotation** : les pilotes ainsi inscrits pour le Championnat se verront attribuer un numéro qu'ils conserveront toute l'année et pour le Championnat uniquement. **Les pilotes hors championnat n'auront pas de n° mais une lettre.**



- **La couleur des plaques sera :** 85 cc : fond blanc – chiffre noir  
125 2t : fond noir – chiffre blanc  
250 cc : fond vert – chiffre blanc  
250 4t : fond noir – chiffre blanc  
Prestige : fond jaune – chiffre noir  
Féminine : fond bleu – chiffre blanc

### 2.3 Les épreuves.

Les critères de sélection sont :

- la date d'arrivée des documents d'inscription sur la période du **26/12/2013 au 05/02/2014**
- l'assiduité des deux dernières années
- les places réservées aux montées de catégories

**Pour toutes les catégories et pour être classé à l'année : obligation de signer la feuille d'engagement du championnat et de participer à toutes les épreuves du calendrier.**

### **Possibilité de compléter les plateaux avec une lettre obligatoire....**

#### 2.3.1 Catégories pour les trophées :

- 85 cc : double licence acceptée, âge 12/16 ans
- 125 cc : double licence acceptée
- 250/500 cc : double licence acceptée
- Prestige : double licence acceptée, âge supérieur à 37 ans

#### 2.3.2 Catégorie Espoir

Ouverte aux participants ayant une licence UFOLEP et éventuellement une licence FFM entraînement ; dès 14 ans sauf pour 250 cc 4 temps.  
Aucun changement de licence FFM ne sera pris en compte dans l'année.

**2.3.3 Catégorie Open :** double licence acceptée et classement juste à la journée.

**Sécurité :** Un coupe circuit interrompant l'alimentation électrique doit être relié au pilote et les « nerf-bars » sont obligatoires.

**Numérotation :** Dossard obligatoire

Age légal 16 ans maxi 450 cm3, 18 ans libre.

#### **Pour toutes les catégories.**

Chaque pilote inscrit à une compétition devra avoir en sa possession un dossard ou maillot avec son N° de course en cas d'intempéries afin de faciliter son pointage. En cas d'absence de ce dossard aucune réclamation ne sera acceptée.

### 2.5 Déroulement d'une épreuve de Championnat.

➤ Durée minimum et nombre de manches :

- 85 cm3.....3 manches de 12' + 1 tour
- 125 cm3.....3 manches de 15' + 1 tour
- 250/500 cm3.....3 manches de 15' + 1 tour
- Vétérans .....3 manches de 15' + 1 tour
- Open .....à l'initiative de chaque organisation

Les épreuves de 85 cm3 doivent être réservées uniquement à cette cylindrée.

Obligation d'essais de plus de 3 tours avec maxi 40 pilotes.

Catégories	85 cm3	125 cc Trophée	250/500 cc Trophée	Prestige	Espoir	Open
Nombre de séries	1	1	1	1	2	1
Nombre de pilotes/série	40 maxi	40 maxi	40 maxi	40 maxi	40 maxi	40 maxi
Nombre de manches	3	3	3	3	3	2 à 3
Nombre de qualifiés en finale	Tous	Tous	Tous	Tous	Tous	Tous si 3 manches
Classement de l'épreuve	3 manches	3 manches	3 manches	3 manches	3 manches	2 ou 3 manches
Option « super finale »	NON	OUI	OUI	OUI	NON	OUI

## 2.5 Attribution des points

PLACE	POINTS	PLACE	POINTS	PLACE	POINTS
1 <sup>er</sup>	20	12 <sup>ème</sup>	6	23 <sup>ème</sup>	3
2 <sup>ème</sup>	17	13 <sup>ème</sup>	6	24 <sup>ème</sup>	3
3 <sup>ème</sup>	15	14 <sup>ème</sup>	5	25 <sup>ème</sup>	3
4 <sup>ème</sup>	13	15 <sup>ème</sup>	5	26 <sup>ème</sup>	3
5 <sup>ème</sup>	11	16 <sup>ème</sup>	5	27 <sup>ème</sup>	3
6 <sup>ème</sup>	10	17 <sup>ème</sup>	5	28 <sup>ème</sup>	3
7 <sup>ème</sup>	9	18 <sup>ème</sup>	4	29 <sup>ème</sup>	2
8 <sup>ème</sup>	8	19 <sup>ème</sup>	4	30 <sup>ème</sup>	2
9 <sup>ème</sup>	7	20 <sup>ème</sup>	4	31 <sup>ème</sup>	1
10 <sup>ème</sup>	7	21 <sup>ème</sup>	4	32 <sup>ème</sup>	1
11 <sup>ème</sup>	6	22 <sup>ème</sup>	4	Etc.	1

En cas d'ex aequo, la dernière manche est prépondérante.

**Dans toutes les catégories, pour être classé à l'année, je dois participer à toutes les épreuves ou présenter un motif d'absence recevable. (Voir chapitre 2.2).**

## 2.6 Engagements des clubs UFOLEP.

**Les associations ont deux conditions pour valider l'engagement de leurs pilotes au championnat :**

**1°) Les associations doivent être à jour de leurs cotisations de la remise des prix de l'année précédente.**

Rappel : Club organisateur : 1,50 € par pilote.

Club non organisateur : moins de 10 pilotes forfait de 50 €, plus de 10 pilotes 50 € + 1.50 € par pilote

**2°) Tous les clubs UFOLEP s'engagent à venir aux réunions de planification du championnat auxquelles ils sont convoqués. Pendant ces réunions les pré-inscriptions validées leur seront remises sous forme de **disquette ou listing.....****

***RAPPEL : il est du devoir des responsables de club de présenter les différentes catégories à ses adhérents et de les orienter dans la catégorie qui leurs correspond le mieux. Un pilote ne peut s'inscrire que dans une seule catégorie par année.***

- Les responsables associatifs s'engagent à appliquer les décisions de la **Commission Technique Départementale Ufolep 27** le plus rapidement possible.
- Chaque association doit délimiter des emplacements protégés à l'aide de pneus attachés ou ensachés pour les commissaires et directeurs de course. Ces emplacements doivent se situer hors trajectoire de perte d'un pilote (ex : ne pas les mettre au milieu extérieur d'un virage).

## **2.7 Conditions pour les associations pour l'inscription d'une épreuve dans le Championnat.**

- Obligation d'inscrire l'épreuve au calendrier Normand et national en début de saison.
- Obligation d'appliquer les règlements techniques en vigueur et les consignes de sécurité.
- Obligation de validation par l'UFOLEP (par le comité départemental concerné).

*Pour toute disposition non mentionnée dans le présent règlement, le règlement national moto tout terrain Ufolep fait office de texte de référence.*

**. Quelques coordonnées utiles**

<p><b>UFOLEP National</b></p> <p>3 rue Récamier 75341 PARIS CEDEX 07 Tél : 01 43 58 97 71 Fax : 01 43 58 97 74</p>	<p><b>UFOLEP Calvados</b> Cédric COYETTE 16 rue de la Girafe BP 85091 14078 CAEN Cedex 5 Tél : 02.31.06.11.04 Fax : 02.31.06.11.19 <a href="mailto:ufolep@laligue14.org">ufolep@laligue14.org</a></p>
<p><b>UFOLEP Eure</b> Nicolas RUFFIN 1 rue Saint Thomas 27000 EVREUX Tél : 02.32.39.96.82 Fax : 02.32.39.96.81 <a href="mailto:ufolep27@laligue.org">ufolep27@laligue.org</a></p>	<p><b>UFOLEP Seine Maritime</b></p> <p>21 rue Cossard 76340 BLANGY SUR BRESLE  <a href="mailto:ufolep76@orange.fr">ufolep76@orange.fr</a></p>
<p><b>UFOLEP Orne</b> Didier BURGOS 52 rue de l'Ecusson 61000 ALENCON Tél : 02.33.82.37.85 Fax : 02.33.82.37.89 <a href="mailto:ufolep61@voila.fr">ufolep61@voila.fr</a></p>	<p><b>UFOLEP MANCHE</b> Florence BESLON 5 boulevard de la Dollée 5009 SAINT LÔ Cedex Tél : 02.33.77.42.54 Fax : 02.33.57.20.54  <a href="mailto:crdva50@laligue.org">crdva50@laligue.org</a></p>
<p><b>Comité Technique de l'Eure</b> (coordinateur du championnat de Normandie 2014) 1 rue Saint Thomas 27000 EVREUX Tél : 02.32.39.96.82 Fax : 02.32.39.96.81 <a href="http://www.ctd-eure.e-monsite.com">www.ctd-eure.e-monsite.com</a> <a href="mailto:ufolep27@laligue.org">ufolep27@laligue.org</a></p>	

**9 . Dater et signer obligatoirement par le pilote**

NOM : .....

Prénom : .....

Association :

.....

Date et signature :

*précédées de la mention « lu et approuvé »*

ANNEXE B

**FEUILLE D'ENGAGEMENT – Championnat moto cross Ufolep  
Normandie 2013**

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Téléphone : ..... Email : .....

Date de naissance : .....

Club d'appartenance : .....

N° licence : ..... N° CASM ou permis : .....

Marque et type de la moto : .....Cylindrée : o 2T o 4T

N° cadre : .....N° moteur : .....

N° identification nationale (obligatoire) : .....

**DEMANDE D'INSCRIPTION (entre le 26/12/2013 et le 05/02/2014) :**

**Trophée 85** à envoyer à Véronique LEMAITRE Le pré de la Rivière 14130 Bonneville la Louvet

**Trophée 125** à envoyer à Véronique LEMAITRE Le pré de la Rivière 14130 Bonneville la Louvet

**Trophée 250 4T** à envoyer à Dalina BEZZOLATO La Gardière 14290 Courtonne les 2 Eglises

**Trophée 250/500** à envoyer à Dalina BEZZOLATO La Gardière 14290 Courtonne les 2 Eglises

**Trophée Prestige** à envoyer à Véronique LEMAITRE Le pré de la Rivière 14130 Bonneville la Louvet

**Espoir** à envoyer à Dalina BEZZOLATO La Gardière 14290 Courtonne les 2 Eglises

- « J'ai bien noté que cette catégorie ESPOIR est ouverte aux participants ayant une licence UFOLEP et éventuellement une licence FFM entraînement : AUCUNE LICENCE FFM COURSE. »
- « J'ai bien noté que je m'engage à participer à toutes les épreuves du calendrier. »

**Open et motos anciennes** à envoyer au club organisateur

« J'ai bien noté que je serai classé à la journée. »

**RAPPEL : Pour tous les pilotes inscrits en catégorie Trophée et Espoir pour lesquelles ils s'engagent à participer à toutes les épreuves du calendrier :**

- Joindre l'ensemble des demandes d'engagement
- Joindre tous les chèques d'un montant de **17€** pour les motos ou de 6€ pour les Ecoles de conduites à l'ordre de chaque club
- Joindre le nombre d'enveloppes timbrées nécessaire pour le retour de la confirmation.

**J'atteste avoir lu l'intégralité du règlement particulier moto tout terrain de la Commission Technique Inter Départementale Ufolep de Normandie et j'approuve celui-ci**

Date et signature du pilote :